

INFOS PARENTS. ACM FAMARS 2021

L'accueil de loisirs fonctionnera du jeudi 6 au vendredi 30 juillet de 9h00 à 17h00. Une garderie est possible de 8h30 à 9h00 et de 17h00 à 17h30 mais uniquement sur inscription.

Il comprendra : 1 directeur (Franck DUJARDIN), 1 directrice adjoint (Lise WALLE) et 10 animateurs (2 par groupe).

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter Franck DUJARDIN au 06.72.18.65.88

► LIEUX D'ACCUEIL DES GROUPES :

Les entrées et sorties du centre se feront par la grille rue Roger Salengro face à la pharmacie ou par la grille côté salle des sports et les enfants seront accueillis aux grilles précisées ci-dessous. Aucun parent ne pourra aller au-delà de celles-ci sauf sur autorisation préalable du directeur.

Tout adulte passant les grilles de l'école devra obligatoirement porter un masque.

• Grille école face à la cour maternelle :

- PETITS 1 (Enfants nés en 2016 et 2017) avec Camille et Marion
- PETITS 2 (Enfants nés en 2015) avec Mélina et Théophile
- PM (Enfants nés en 2013 et 2014) avec Arthur et Léa

• Grille école face à la cour du restaurant scolaire :

- GM (Enfants nés en 2010, 2011 et 2012) avec Marion et Mattéo
- GRANDS (Enfants nés entre 2005 et 2009) avec Valérie et Tinaël

► LES REGLES DE DISTANCIATION :

➤ Pour les mineurs de moins de six ans :

La distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de moins de six ans de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

➤ Pour les mineurs de six ans et plus :

Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins deux mètres lorsqu'elle est matériellement possible et lorsque le port du masque n'est pas permanent, dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre les mineurs quand ils sont côte à côte ou face

à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs, y compris pour les activités physiques et sportives.

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les mineurs de groupes différents.

- Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.
- La distanciation physique d'au moins 1 mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe.

► LE PORT DU MASQUE :

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les mineurs de 6 ans et plus dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les mineurs dans les espaces clos sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...).

Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.

► ACTIVITES :

Le programme d'activités, affiché lors du 1^{er} jour, tiendra compte de la distanciation et des gestes barrières. Les activités s'organiseront par groupes constitués en début de centre, dans les salles, propres à chacun, et dans les espaces extérieurs à proximité de l'école mais aussi dans d'autres structures en dehors de Famars.

► PRISE DE TEMPERATURE :

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez votre enfant, vous serez invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), votre enfant ne devra pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Durant toute la durée du centre, votre enfant devra être muni d'un sac à dos contenant :

- une gourde
- une casquette
- un vêtement de pluie
- de la crème solaire.
- des masques de rechange (pour les 6 ans et +)